

Section 14.—Le Service Topographique¹.

Le Service topographique du ministère de l'Intérieur s'occupe de la publication d'une série de cartes topographiques du Canada. C'est aussi l'agence centrale pour la classification de toutes les photographies aériennes prises par les services du gouvernement, les conservant ainsi pour tous les usages possibles dans l'avenir ayant surtout en vue leur utilisation pour le développement des ressources naturelles du pays.

Les cartes publiées donnent les informations relevées d'abord par des arpentages réguliers et ensuite supplémentées par les données puisées à différentes sources et par la photographie aérienne, ces dernières étant prises en collaboration avec le Corps Royal d'Aviation du Canada et le ministère de la Défense Nationale. Ces cartes sont généralement publiées sur une échelle d'un, deux et quatre milles au pouce, l'échelle dépendant du volume d'informations à être décrites et aussi des possibilités économiques de la région cartographiée. Des cartes mosaïques sur plus grande échelle, préparées d'après des photographies aériennes verticales, et représentant des superficies de grand intérêt, sont aussi publiées.

A ses débuts, cette branche avait le contrôle de l'arpentage et l'administration de toutes les ressources des terres de la Couronne, mais comme ce travail augmentait rapidement, d'autres branches ont été créées pour assumer l'administration des terres et le développement de certaines ressources spéciales, tandis que le service de topographie a concentré son travail sur les relevés et la publication de cartes et plans. Jusqu'à la déclaration de la Grande Guerre, la demande pour arpentages était si pressante que très peu d'attention pouvait être accordée à la publication de cartes topographiques, mais de tout temps on jetait les bases d'un système de contrôle couvrant des arpentages de 180,000,000 d'acres. Depuis ce temps, la publication de cartes topographiques a fait de grands progrès et ce travail s'étend maintenant aux provinces de l'est aussi bien qu'à celles de l'ouest. Depuis 1921, les officiers de cette branche ont grandement amélioré l'art de préparer des cartes par photographie aérienne qu'ils pratiquent maintenant conjointement avec les méthodes ordinaires d'arpentage terrien pour la production de cartes topographiques.

Outre la publication de cartes topographiques et de la photographie aérienne, cette branche s'occupe aussi de cadastrer les terres du Dominion, de faire des relevés photo-topographiques des régions montagneuses, de contrôler les relevés des ports sur les routes par eau dans des régions nouvelles, d'explorer dans l'extrême nord, de relever les frontières interprovinciales là où les terres du Dominion sont affectées, d'arpenter les claims miniers, les limites forestières et les sites de villes, partout où le gouvernement fédéral est intéressé, de classer les terres pour la colonisation, de faire des relevés magnétiques pour déterminer le déclin de l'aiguille magnétique et les déviations de la boussole du pays. Cette branche maintient aussi un bureau pour la standardisation des mesures de longueur, pour l'épreuve des thermomètres, instruments d'optique et autres instruments de précision en usage dans l'arpentage et les travaux du génie.

¹ Pour la liste des publications, voir page 1036.